



RAPPORT ANNUEL

2006



Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage



## ■ SOMMAIRE

**Rapport de gestion** *Page 2*

---

**Comptes annuels** *Page 12*

Bilan  
Compte de résultat  
Tableau des flux de trésorerie  
Annexe

---

**Rapport général du commissaire aux comptes** *Page 26*

---

**Rapport spécial du commissaire aux comptes** *Page 27*

---

**Rapport du président du conseil d'administration  
sur le contrôle interne** *Page 29*

---

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur le rapport du président sur le contrôle interne** *Page 34*

---

**Avis de convocation et projet de résolutions** *Page 35*



## ■ RAPPORT DE GESTION

### 1. *Mot du Président.*

Cette année 2006 est encore marquée par une forte croissance du trafic. 43 417 véhicules par jour en moyenne ont emprunté le tunnel – soit 5,3% de plus qu'en 2005 – et plus de 50 000 en jours de semaine.

C'est là un bon indicateur de l'activité de la ville de Marseille qui vit depuis quelques années de profondes transformations. Un axe fort de développement s'étend autour de la liaison entre l'autoroute A55 et l'autoroute A50 et passant par les tunnels du centre ville. L'opération Euroméditerranée au nord du Vieux Port est maintenant dans une phase très active avec l'implantation de nombreuses activités tertiaires supérieures et dans les prochaines années de nouvelles opérations vont accroître la demande de déplacement.

Parallèlement, la municipalité a décidé de rééquilibrer la ville en créant de nouvelles zones de logement et d'activité dans les quartiers Est. Ainsi en 2006 ont été livrés les 450 appartements de Cap est et 500 logements de la nouvelle gendarmerie. Mais plusieurs autres grandes opérations sont en travaux pour des livraisons échelonnées dans les trois ans à venir : la ZAC du Rouet au débouché du futur tunnel Rège où 1200 logements sont en construction, la ZAC de la Capelette avec des équipements de loisirs – palais de la glisse, cinémas – des surfaces commerciales et des logements.

Ainsi nous avons la grande satisfaction de voir qu'au fil des années le tunnel Prado Carénage participe activement au développement de la ville et qu'il est devenu indispensable à bon nombre de marseillais. C'est pourquoi nous maintenons une politique de communication forte et axée sur le partenariat avec d'autres acteurs de la vie locale.

Le tunnel Rège sera mis en service au mois de juin 2007 apportant un nouvel accès rapide et sûr aux habitants des quartiers Prado Perier. Je veux ici remercier les entreprises Vinci et Eiffage pour la qualité du travail réalisé et aussi les collaborateurs de SMTPC qui sont en charge de l'installation des équipements.

Au mois de décembre, le Conseil de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de réaliser en concession un nouveau tunnel qui désenclavera les quartiers sud de la ville. Cette décision, importante pour la ville de Marseille, l'est aussi pour notre société. C'est pourquoi nous allons suivre attentivement l'avancement de ce dossier qui pourrait nous permettre de développer notre savoir faire d'exploitant.

2007 sera donc une année importante pour notre société et toutes nos équipes seront mobilisées pour en faire un succès.

G. SABY



## 2 ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

### 2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(au 31/12/06)

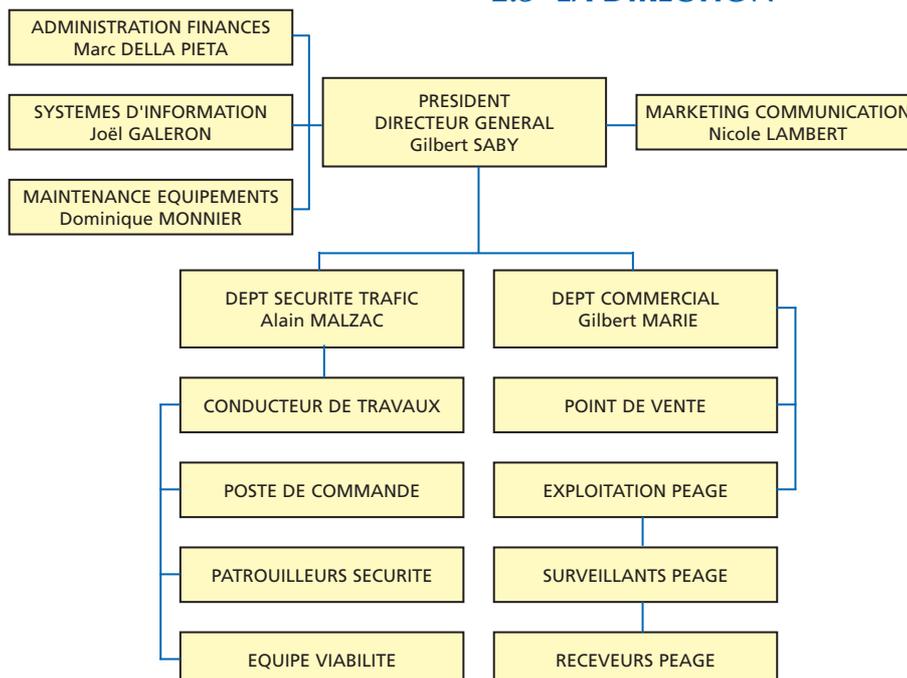
- Gilbert SABY, Président Directeur Général
  - BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur  
Représentée par M. Jean Claude L'ARNAUD
  - CALYON, Administrateur  
Représenté par M. Stéphane BAILLY
  - CREDIT DU NORD, Administrateur  
Représenté par M. Dominique MARIE
  - EIFFAGE, Administrateur  
Représentée par M. Fadi SELWAN
  - EIFFAGE TP, Administrateur  
Représenté par M. Philippe DELMOTTE
  - IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, Administrateur  
Représenté par M. Rodolphe BRUMM
  - SEMANA, Administrateur  
Représenté par M. Nicolas NOTEBAERT
  - SOCIETE NOUVELLE DE L'EST DE LYON, Administrateur  
Représenté par M. Pierre DELSENY
  - VINCI CONCESSIONS, Administrateur  
représenté par M. David AZEMA
  - VINCI SA, Administrateur  
Représenté par M. Jacques TAVERNIER
  - LES REPRESENTANTS DU COMITE D'ENTREPRISE  
Bernard CILANO, collège maîtrise cadres  
Murielle SENEBIER, collège employés ouvriers
- PRESIDENTS D'HONNEUR : M. Henri BOCHET  
M. Claude ABRAHAM

### 2.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

-TITULAIRE : SALUSTRO REYDEL  
représenté par M. Benoît LEBRUN

- SUPPLEANT : M. François CHEVREUX

### 2.3 LA DIRECTION



## ■ RAPPORT DE GESTION

### 3 L'EXPLOITATION

Le cahier des charges de la concession fait obligation de maintenir l'ouvrage ouvert 24H sur 24 et dans les meilleures conditions d'usage et de sécurité même si le trafic est faible à certaines heures de la nuit.

C'est pourquoi la Société a mis en place des moyens permettant de faire face à ce type de situation et c'est au minimum cinq agents qui sont présents à tout moment sur les sites d'exploitation.

#### 3.1 ENTRETIEN - MAINTENANCE

Les tâches d'entretien courant sont assurées par une équipe de six ouvriers. Ces agents peuvent intervenir en renfort de l'équipe sécurité sur tout événement le nécessitant.

Tous les travaux d'entretien en tunnel s'effectuent de nuit et par demi-chaussée de façon à ne pas interrompre la circulation.

Le nettoyage du tunnel se fait en régie à l'aide d'un engin spécialement adapté à ces travaux et qui respecte les contraintes de gabarit et de limitation du poids total en charge spécifiques au tunnel. Le nettoyage est effectué au minimum une fois par mois.

Le programme de rénovation des parois du tunnel s'est achevé en 2006. Les objectifs recherchés par cet aménagement ont été atteints et le revêtement des parois présente maintenant un aspect agréable pour les automobilistes et facile à nettoyer.

De très nombreux équipements sont indispensables à l'exploitation des tunnels : ventilation, éclairage, communications, alimentation en énergie ... Leur bon fonctionnement 24 heures sur 24 conditionne la sécurité. De même, le péage où plus de la moitié des transactions s'effectuent sous forme informatique doit fonctionner en permanence. L'équipe chargée de la maintenance de ces équipements est constituée de deux électroniciens et de trois électrotechniciens. Un système d'astreinte permet des interventions à tout moment.

#### 3.2 SÉCURITÉ TRAFIC

L'exercice annuel d'incendie s'est déroulé le 24 janvier 2007. Le scénario mis au point par le bataillon des Marins Pompiers de Marseille a permis de tester le système de désenfumage dans la zone du passage du Prado où les conduits de ventilation sont remplacés par des gaines souples.

Au cours de l'année, 1879 événements ont donné lieu à intervention de nos agents de sécurité. Ce nombre particulièrement élevé est en relation avec notre réseau de surveillance qui couvre la totalité de l'infrastructure et en particulier un nouveau système de détection automatique d'incidents (DAI) qui permet de détecter de façon quasi instantanée la moindre anomalie. L'intervention est déclenchée immédiatement ce qui est très apprécié de nos clients.

Le nombre d'accidents -29- est en augmentation (16 en 2006). Il s'agit en fait d'accrochages bénins entre véhicules et 8 blessés légers sont à déplorer. Le dispositif d'absorption de chocs situé à l'extrémité côté Carénage se révèle toujours très efficace.

Il est à noter que malgré les dispositifs de signalisation routière où l'on rappelle systématiquement la hauteur maximale des véhicules admis sous le tunnel, et malgré la présence de portiques de limitation, 588 alertes ont été notées pour des véhicules hors gabarits.

#### 3.3 PEAGE

L'année 2006 a été marquée par l'accroissement du nombre de passages payés par le télépéage qui assure maintenant plus de 40% des transactions en jour de semaine. Les badges de télépéage des sociétés d'autoroutes : « Liber't » sont acceptés sur les voies de péage à Marseille ce qui représente 22% du total des transactions en jours de semaine.

La société a conclu un accord avec le groupe pétrolier TOTAL pour accepter sa carte « GR » comme moyen de paiement à partir du 15 juillet 2004. C'est maintenant plus de 7% des transactions qui sont acquittées par ce moyen simple et peu coûteux en exploitation.

En conséquence, les paiements en espèces tombent à moins de 20% en jour de semaine.

Les jetons, expérimentés en fin d'année 94, gardent une clientèle spécifique qui considère que c'est un mode de paiement simple, économique et anonyme et qui facilite grandement le passage dans les voies puisqu'accepté par les bornes d'encaissement automatique.

#### 3.4 ADMINISTRATION ET FINANCES

Sous l'autorité d'un cadre, le département administratif et financier comprend trois agents.

Ce département a en charge la totalité des tâches administratives et financières et dispose de logiciels de traitement de la comptabilité et des salaires. Seule l'édition des factures clients est assurée par un organisme extérieur.

#### 3.5 INFORMATIQUE

La totalité de l'exploitation du système d'information est traitée en interne.

Le service informatique est en outre chargé de la maintenance de l'informatique industrielle très présente dans la gestion des équipements.



## 4 LE MARKETING

Dès l'ouverture du tunnel, il y a 13 ans, la SMTPC a mis en place une stratégie de marketing et de communication offensive qui s'est poursuivie en 2006 avec les mêmes objectifs : fidéliser la clientèle, promouvoir l'image souriante d'un tunnel au service de ses clients, conforter l'acceptation du premier ouvrage urbain à péage en France, développer les moyens de paiement automatiques et tout particulièrement le télépéage.

### ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

#### Réunions financières

Depuis l'introduction en bourse de ses actions sur le second marché d'Euronext Paris, la SMTPC organise des réunions financières destinées aux analystes financiers et à la presse financière.

La publication des résultats de l'année 2005 a été suivie par des réunions avec la presse financière et des analystes financiers : à Paris, dans les locaux de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et à Marseille, au Palais de la Bourse.

Des articles sur le tunnel ont été diffusés à la suite de ces réunions par la presse locale et financière.

L'assemblée Générale de la SMTPC s'est tenue le 28 avril à Marseille et une Assemblée Générale Extraordinaire, le 1er décembre.

L'A.G. a été suivie par une visite du chantier Rège et un repas sur le site auxquels se sont joints des représentants de la ville de Marseille et de la Communauté Urbaine qui suivent le projet (Maires d'arrondissements, élus, délégués à la circulation ...) et aussi les représentants des Comités d'Intérêt de Quartiers et les médias locaux.

#### Campagne d'affichage 4m X 3m

Une nouvelle création pour cette campagne : avec la petite voiture logo transformée en bonbon et pour accroche : «...et la ville est plus douce. » Les couleurs habituelles du tunnel, le bleu et le jaune ont été modifiées avec pour plus de douceur, du rose à la place du bleu. Les 165 panneaux d'affichage étaient positionnés sur les principaux axes de Marseille et les agglomérations voisines (La Ciotat, Aubagne ...). D'autre part, 30 000 bonbons ont été distribués au péage (pendant 4 journées) pour accompagner cette nouvelle campagne.

#### Publicité radio, presse, télévision

Les radios partenaires du tunnel, Europe 2 et RFM ont diffusé au total 750 messages (30 secondes) aux meilleures heures d'écoute des automobilistes (le matin, à midi et en fin de journée). Ces radios et les antennes locales de radio Star et de Fun radio, ont été nos partenaires sur différents jeux ou opérations, comme la distribution de 4000 viennoiseries un matin au péage.

La chaîne de télévision OM TV a diffusé, pendant le 1<sup>er</sup> semestre, chaque soir de match à domicile de l'OM, le film publicitaire de 30 secondes du tunnel : des supporters empruntent le tunnel et arrivent au stade ... à l'heure et même avant l'heure !

#### Reportages sur les télévisions locales et dans la presse

Diffusés occasionnellement, ces reportages, à l'initiative des médias reprennent « à chaud » différents sujets et mentionnent le tunnel. Il peut s'agir d'embouteillages, des travaux du futur tunnel Rège ...

#### Distribution de Marseilleplus (quotidien gratuit) :

Ce gratuit, édité par la Provence a été distribué sur les 2 péages du tunnel, les jours de semaine, le matin de 7h30 à 9h. Les clients sont très satisfaits de cette opération.

#### Opérations de relations publiques organisées dans le cadre des travaux du tunnel Rège

Réunion d'information des riverains le 4 janvier : avec la participation des élus (maire d'arrondissement, délégué à la circulation, député européen ...), des CIQ, du concédant, des entreprises de construction... Une centaine de riverains étaient présents. Les médias locaux, télévision (FR3, M6, La Chaîne de Marseille) et la presse ont largement relayé cette réunion.

A l'occasion de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration de la SMTPC et quelques actionnaires ont visité le chantier en présence des élus locaux et de la presse.

En octobre une nouvelle visite de chantier a été effectuée par le Maire de Marseille, Jean Claude Gaudin, en présence des élus, des membres du CIQ et des médias locaux.

D'autre part, les automobilistes sont régulièrement informés de l'avancement des travaux et des modifications du plan de circulation par la presse ou par des dépliants d'information distribués dans les boîtes à lettres des riverains et sur les voies.

### ACTIONS DE PARTENARIAT

Comme les années précédentes, des opérations de partenariat ont été régulièrement mises en place plusieurs fois par mois avec différents opérateurs sportifs, commerciaux ou culturels qui sont de plus en plus nombreux à vouloir associer leur image à celle du tunnel. Ces actions permettent au tunnel d'être présent sur des événements qui sont toujours médiatisés et qui attirent des publics variés ; elles contribuent à donner au tunnel une image dynamique et sympathique.

#### Partenariats sécurité routière

Distribution d'alcootests au péage du tunnel.

A l'occasion de la journée de lutte contre l'alcool et les drogues au volant, en partenariat avec l'Automobile Club de Provence, 4000 alcootests ont été distribués au péage du tunnel le 13 mai. Le préfet de région et le préfet de police sont venus en personne participer à cette opération qui a été renouvelée en octobre.

La SMTPC a également reconduit sa participation, toujours avec l'Automobile Club de Provence, à la journée de la courtoisie au volant en distribuant au péage la charte de bonne conduite et de nombreux petits cadeaux.

#### Exemples de partenariats sportifs

Très nombreux, ils ne peuvent être tous cités. Parmi les principaux, on retiendra : le tournoi de tennis ATP OPEN 13 (autour de 45 000 spectateurs sur une semaine), le Mondial La Marseillaise de Pétanque (12 000 compétiteurs), le mondial de moto trial, une compétition de gymnastique féminine (Massilia Gym cup), des courses cyclistes (Grand Prix de Marseille et les Bosses du 13)... L'été, la SMTPC était présente sur les plages avec Jours de Sports, le tournoi de beach volley...

A l'occasion de ces partenariats, le tunnel est présent sur le terrain et dans les publicités presse et radio annonçant ces événements.

## ■ RAPPORT DE GESTION

### Exemples de partenariats artistiques et culturels

Le tunnel est partenaire depuis de nombreuses années du Festival de Marseille (danse et théâtre), de la Fiesta des Suds (chants et danses méditerranéennes) et de Festifemmes (festival de l'humour au féminin) qui se déroulent sur plusieurs semaines et attirent un public nombreux et varié.

La SMTPC a également renouvelé son partenariat avec l'Opéra de Marseille et le théâtre National de La Criée qui affichent le tunnel sur leur site et distribuent des retours gratuits dans le tunnel sur différents spectacles.

D'autre part, la SMTPC a participé à l'opération de mécénat en faveur de la restauration intérieure de la basilique Notre Dame de la Garde, en affichant dans le tunnel un appel à souscription.

### **ACTIONS COMMERCIALES**

#### Campagne de promotion du télépéage

La SMTPC a relayé en liaison avec les autoroutes ASF la campagne nationale de promotion du télépéage Liberté en proposant du 3 juillet au 15 août, l'offre suivante :

le badge télépéage Temps libre (ASF) disponible immédiatement et sans frais au bureau de vente du tunnel, et 1 semaine de passages gratuits dans le tunnel et différents avantages comme la gratuité de la caution, la gratuité des frais de gestion pendant 3 mois...etc

Pour faire connaître cette offre, 200 messages ont été diffusés sur RFM et Europe 2, 50 000 dépliants d'information ont été distribués au péage, des affichettes, un totem ont été mis en place sur les péages, une campagne de publicité insérée pendant 10 jours dans le quotidien gratuit Marseilleplus, les horaires d'accueil du bureau de vente élargis, un pop up ajouté sur le site internet...

En conclusion, d'excellents résultats avec la vente de 650 badges (430 Temps Libre et 220 Tunnel Pass).

#### Foire de Marseille :

La SMTPC était présente comme chaque année à la Foire internationale de Marseille qui se tient fin septembre pendant 10 jours. Le stand du tunnel mettait en avant d'une part une offre spécifique sur le télépéage et d'autre part les travaux du tunnel Rège avec croquis, photos et maquette qui ont intéressé les visiteurs séduits par ce nouvel accès gratuit au tunnel Prado Carénage.

#### Autres salons :

La SMTPC était partenaire du salon nautique à La Ciotat (banderoles sur le site, page de publicité dans le programme diffusé dans les offices de tourisme des Bouches du Rhône), du salon de la piscine et des espaces verts, du salon de la moto et du scooter.

### Opération été « Et si on passait par Marseille ! »

Cette opération qui a pour objectif principal d'inciter les touristes à passer par Marseille et le tunnel Prado Carénage a été mise en place pour la 11ème année consécutive pendant les mois de juillet et août. L'équipe marketing du tunnel (aidée de stagiaires d'école de commerce) s'est rendue sur les sites fréquentés par les touristes et a rencontré les prescripteurs du tunnel : offices de tourisme, loueurs de voiture, hôtels, campings ...et a laissé à leur disposition des plans de la ville de Marseille et du tunnel et des cartes promotionnelles offrant une réduction sur le péage. 5000 cartes promotionnelles ont été distribuées avec un taux de remontée de 14,5%. Cet excellent score s'explique par l'intérêt porté par les différents prescripteurs à cette opération dont ils ont pris l'habitude et qu'ils réclament.

Site internet : [www.tunnelprado.com](http://www.tunnelprado.com)

Les différentes informations financières : rapport annuel, rapport d'activité, comptes intermédiaires ainsi que les communiqués financiers, chiffre d'affaires, résultats sont publiés sur le site du tunnel. L'internaute peut également y trouver toutes les informations utiles concernant la sécurité, les tarifs, les abonnements, la construction du tunnel Rège...

Une webcam positionnée à l'entrée du tunnel (côté Carénage) permet de visionner « en live » les véhicules qui empruntent le tunnel.

### **DIVERS**

#### Enquête sur la communication interne de la SMTPC

60 personnes (soit la quasi totalité du personnel) ont été interviewées dans le courant du mois de mars afin de connaître leur opinion sur la communication interne dans l'entreprise. Les conclusions présentées lors de la réunion annuelle du personnel, montrent que 92% des interviewés sont satisfaits de leur mission et que 88% ont une totale confiance dans l'avenir de leur entreprise. Les qualités principales de la SMTPC le plus souvent citées sont : le service aux usagers (cité par 1 personne sur 2), l'exploit technique et le dynamisme.

#### Les Echos du tunnel : nouveau journal interne de la SMTPC

Le personnel souhaitant dans sa grande majorité une meilleure connaissance du fonctionnement des services, de la vie sociale et des projets de l'entreprise a proposé la création d'un journal interne papier.

Le service marketing édite tous les 2 mois un journal de 4 pages dont le premier numéro est sorti en mai, à l'occasion de la réunion interne du personnel.



Vu sur TF1

Une séquence d'une dizaine de minutes a été diffusée sur TF1 fin août, dans le cadre de l'émission de l'animateur CAUET qui était venu tester pendant une matinée le métier de receveur de péage en guise de « job d'été ».

## 5 LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

- Les travaux du tunnel Rège ont commencé dès le début du mois de janvier. Des réunions d'informations ont été tenues en coopération avec les élus de la ville de Marseille pour informer les riverains des problèmes que les chantiers allaient poser pour le fonctionnement des quartiers.

- La rénovation lourde des cabines de péage a été entreprise après douze ans d'usage en continu. Les receveurs ont été étroitement associés à l'étude ergonomique du nouveau poste de travail. La deuxième cabine a été terminée en avril 2006.

- Les derniers titres subordonnés convertibles existant encore au 1er janvier 2006 ont été convertis au mois de juillet. Ainsi le nombre d'actions a atteint son niveau définitif de 1 167 500 au nominal de 15,25 €

- Une Assemblée Générale Extraordinaire s'est tenue à Marseille le 1er décembre 2006. Les actionnaires ont décidé de diviser par 5 le nominal de l'action le portant ainsi à 3,05 €.

Le nombre d'actions est maintenant de 5 837 500.

- Le 18 décembre, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé une délibération portant sur la réalisation du tunnel Prado Sud dans le prolongement du tunnel Prado Carénage sous forme d'une délégation de service public.

## 6 RÉSULTATS

15 847 339 véhicules sont passés dans le tunnel Prado Carénage en 2006 soit une moyenne journalière de 43 417 passages, en augmentation de 5,3 % par rapport à 2005.

Le chiffre d'affaires s'établit à 30,99 M€, en augmentation de 5,4% par rapport à l'exercice précédent. Le tarif de péage est resté inchangé depuis le 1er janvier 2005.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 5,2% à 17,76 M€.

Le résultat net s'établit à 9,08 M€ en augmentation de 9,8% et après comptabilisation de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 4,75 M€ et de la participation des salariés pour un montant de 0,28 M€.

Le résultat par action est de 1,56 €.

Le Conseil soumettra à l'Assemblée Générale la proposition d'affectation de résultat ci-dessous :

*L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de l'exercice d'un montant de 9 079 863 euros.*

*L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :*

- à la réserve légale, à concurrence de 5% du bénéfice de l'exercice, soit 453 993 euros,
- à titre de distribution de dividendes pour un montant 7 296 875,00 € correspondant à un dividende de 1,25 euros par action, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40%
- en report à nouveau le solde, soit 1 328 995 €.

*L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 10 mai 2007.*

*Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., l'Assemblée Générale déclare qu'il a été distribué un dividende de 5,4 € au titre de l'exercice 2005, et 5,2 € au titre de l'exercice 2004. Aucun dividende n'a été versé au cours des exercices précédents.*

*Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.*

Le tableau de résultat des cinq derniers exercices est reproduit ci-après.

## RAPPORT DE GESTION

	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 123 656	7 124 114	16 016 770	17 498 079	17 804 375
Nombre des actions ordinaires existantes (valeur nominale 15,25 € et 3,05 € à compter de 2006)	467 125	467 155	1 050 280	1 147 415	5 837 500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion de titres	700 375	700 345	117 220	20 085	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	23 879 741	25 841 848	27 095 204	29 392 720	30 987 213
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 174 258	13 479 862	16 643 291	19 550 089	20 995 634
Impôts sur les bénéfices	18 750	0	3 246 978	4 541 678	4 753 395
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	229 178	265 490	281 270
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	6 470 352	8 267 363	9 079 863
Résultat distribué	0	0	5 461 456	6 196 041	7 296 875
<b>III. Résultat par actions</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	24	29	13	13	2,73
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	0	6,2	7,2	1,56
Dividendes attribués à chaque action	0	0	5,2	5,4	1,25
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- ingénieurs et cadres	7	7	7	7	7
- agents de maîtrise	21	24	25	25	25
- employés et techniciens	38	37	36	33	38
	66	68	68	65	70
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 819 409	1 910 024	2 020 788	2 003 785	2 114 787
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	790 132	883 787	893 934	968 463	1 057 472



## 7 SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2006, les soldes en principal des emprunts conclus par SMTPC auprès d'un pool bancaire et de l'établissement financier BEI s'élevaient respectivement à 65,34 M€ et 20,58 M€, soit un total de 85,92 M€.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice et le montant des remboursements en principal s'est élevé à 5,26 M€. Dans le cadre du financement des travaux liés à la réalisation des travaux concernant les accès au tunnel Rège, un avenant à la convention de crédit a été signé en novembre 2005 afin de différer le remboursement du principal des années 2006 et 2007, soit respectivement 3 M€ et 2 M€, et rééchelonner la dette vis-à-vis du pool bancaire avec un report de 6 mois de l'échéance finale.

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable et l'emprunt BEI est rémunéré à taux fixe. Au 31 décembre 2006, SMTPC détient des Swap lui permettant de limiter les risques liés à la variabilité des taux et de se conformer aux dispositions de la convention de crédit qui prévoit que 85% de l'en-cours de la dette contractée à taux variable fasse l'objet d'une couverture de taux.

## 8 VIE SOCIALE

SMTPC assume une mission de service permanent. C'est pourquoi plus de la moitié des employés effectuent leur travail par poste.

De façon habituelle la durée des postes est de 8H00 pour une durée hebdomadaire moyenne de 34H00.

Les travailleurs non postés ont une durée de travail hebdomadaire de 35H00.

L'évolution des salaires a été en moyenne de 4,5% par rapport à 2005 y compris le versement d'un bonus exceptionnel de 550 € par salarié.

La société poursuit ses efforts en matière de formation du personnel et le budget formation a atteint un montant de 38 371 € hors valorisation du temps passé.

La participation aux résultats qui sera versée au titre de l'exercice 2006 pour un montant de 281 270 € est en augmentation de 6% par rapport à 2005.

L'effectif moyen s'est élevé à :

- mandataires sociaux	1
- cadres	6
- agents de maîtrise	25
- employés ouvriers	38

### ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'Article L 233-13 du Code de commerce modifiées par la Loi pour la confiance et la modernisation de l'économie n°2005-842 du 26 juillet 2005, nous vous indiquons les informations suivantes liées à l'actionariat de la société :

Actionnaires détenant plus du quart du capital ou des droits de vote

	31 décembre 2006			31 décembre 2005		
	Nombre d'actions	Parts en %	Parts en droit de vote en %	Nombre d'actions (*)	Parts en %	Parts en droit de vote en %
EIFFAGE	1 671 510	28,6 %	28,6 %	1 671 510	29,2 %	29,2 %
VINCI CONCESSIONS	1 779 900	30,5 %	30,5 %	1 849 575	32,2 %	32,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 451 410</b>	<b>59,1 %</b>	<b>59,1 %</b>	<b>3 521 085</b>	<b>61,4 %</b>	<b>61,4 %</b>

(\*) après multiplication par 5 du nombre effectif

Au 31 décembre 2006, la participation des salariés au capital de la société est de 0,2% et aucune action n'est détenue par les salariés de la société dans le cadre d'un Plan Epargne Entreprise.

Dans le cadre du contrat de liquidité ouvert auprès de la société de bourse Gilbert Dupont, la société détenait 806 de ses propres actions.

### RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Au cours de l'exercice 2006, la rémunération brute versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 124 542 € pour M. Gilbert Saby, Président Directeur Général. La société a souscrit un engagement de retraite supplémentaire dans le cadre de l'article 83 du CGI ainsi qu'un contrat d'assurance vie dans le cadre de l'article 82 du CGI ; les charges supportées à ce titre par la société au cours de l'exercice 2006 s'élevaient respectivement à 3736 € et 25568 € (dont 17 640 € de part variable).

Il n'y a pas eu de versement de jetons de présence.

Les mandats sociaux détenus par les Administrateurs en poste au 31/12/2006 sont indiqués ci-dessous :

- M. Rodolphe BRUMM représentant IXIS CIB, Administrateur  
Administrateur de : AKA Zrt
- M. Dominique MARIE représentant CREDIT DU NORD, Administrateur,  
Directeur Général de : NORBAIL SOFERGIE  
Directeur Général délégué de STARS IX  
Administrateur de NORBAIL SOFERGIE, STARS IX, STARQUATORZE  
Administrateur représentant CREDIT DU NORD aux Conseils de :  
GIE ETOILE COGEN BASSENS, GIE ETOILE COGEN RIXHEIM,  
GIE CREPENORD
- M. Fadi SELWAN représentant EIFFAGE, Administrateur,  
Président Directeur Général de ERATO  
Président de A'lienor  
Administrateur et Directeur Général Délégué de FHYT (Forces Hydro-Techniques)  
Administrateur de NORSCUT, TP FERRO, RUSVEL CONCESIONES, AREA, APRR, Société du port de plaisance de TREBEURDEN, EIFFARIE, ADELAC  
Administrateur MUSE, URANIE  
Administrateur représentant permanent d'EIFFAGE au Conseil de FORCES HYDRAULIQUES DE MEUSE -FHYM  
Représentant d'EIFFAGE dans la SAS EIFFAGE CONNECTIC

## RAPPORT DE GESTION

- M. Philippe DELMOTTE représentant EIFFAGE TP, Administrateur, Administrateur de SOCIETE DE PROMOTION ET D'EXPLOITATION DE PARKINGS  
Président du Conseil de NORSCUT (portugal)
- M. Jean Claude L'ARNAUD représentant BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur,  
Président de BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE, CFA BANQUES FINANCES PACA  
Administrateur représentant permanent de BLB au Conseil de IMMOBIL , SEMOVIM  
Administrateur de CIL  
Représentant du MEDEF au conseil de SOFIPARCIL
- M. Jacques TAVERNIER représentant VINCI SA, Administrateur,  
Président Directeur Général de ASF, ASF Holding  
Administrateur de VINCI Concessions, Lorry-Rail  
Représentant permanent d'ASF au conseil d'administration d'ESCOTA  
Représentant permanent de VINCI au conseil d'administration de COFIROUTE, ARCOUR
- M. Nicolas NOTEBAERT représentant de SEMANA, Administrateur,  
Administrateur de ARCOUR, SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CHAMBERY (SEACA), SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE GRENOBLE ST GEOIRS (SEAG)
- Pierre DELSENY, représentant de SNEL, Administrateur  
Administrateur de SEVERN RIVER CROSSING PLC, MORGAN VINCI LTD, TRANS JAMAICAN HYGHWAYS, LUSOPONTE, GESTIPONTE
- David AZEMA, représentant de VINCI CONCESSIONS, Administrateur  
Directeur Général et Administrateur de VINCI CONCESSIONS  
Président de VINCI INFRASTRUCTURES, ARCOUR, SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CHAMBERY (SEACA), VINCI AIRPORTS, SEAG, VINCI SERVICES AEROPORTUAIRES  
Administrateur de VINCI CONCESSIONS, VINCI PARK  
Administrateur représentant permanent de VINCI, CONSORTIUM STADE DE FRANCE  
Administrateur représentant permanent de VINCI CONCESSIONS, COFIROUTE, ASF, ESCOTA

Les mandats d'administrateur de CALYON, CREDIT DU NORD et EIFFAGE arrivent à expiration à la prochaine assemblée générale.

CREDIT DU NORD et EIFFAGE demandent le renouvellement de leur mandat.

## 9 PERSPECTIVES 2007

Le tarif de péage augmente de 0,10 € à compter du 1er janvier soit 2,50 € par passage.

La prévision de croissance du trafic est de 3% par rapport à 2006. Un supplément de 1000 veh/jour a été pris en compte à partir de juillet du fait de la mise en service du tunnel Rège.

L'effort commercial sera poursuivi sur les deux thèmes: accroître la fréquentation du tunnel, favoriser l'utilisation des moyens de paiement informatiques et en particulier le télépéage.

Au fur et à mesure de la libération des emprises côté rue Louis Rège, les travaux d'élargissement de la rue ont pu s'effectuer. La circulation a été déviée sur l'avenue Cantini pour permettre la construction de l'ouvrage souterrain sous l'avenue. La remise en service de l'avenue Cantini s'est faite au tout début de 2007.

Le nouvel accès devrait être terminé et mis en service au mois de juin 2007 avec plus de deux mois d'avance sur le calendrier contractuel.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole va lancer son appel d'offres pour la concession du tunnel Prado sud en début d'année 2007. SMTPC envisage de participer à la réponse comme sous traitant de l'exploitant de cet ouvrage pour le compte d'un groupement constitué par ses actionnaires principaux VINCI et EIFFAGE.



## 10 SMTPC ET LA BOURSE

L'action SMTPC a été introduite au second marché d'EURONEXT Paris le 9 juillet 2004.

Le cours retenu à l'introduction était celui du haut de la fourchette, soit 77 €. La valeur de l'action au 31/12/06 était de 39,79 € (après division par 5 du nominal).

Un contrat de liquidité, en vue de réguler le cours de l'action de la société, a été mis en place au cours de l'exercice avec la société de bourse qui a respectivement acquis et cédé, au cours de l'exercice 2006, et pour le compte de la société 4841 et 4035 actions. Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions propres détenues par la société s'élève à 806 actions (soit 0,01% du capital de la société) représentant une valeur totale inscrite à l'actif du bilan de la société pour 25 744 euros. Le montant net des plus values de cession se rapportant à ces opérations n'est pas significatif.

Le tableau des statistiques de transactions des actions se présente comme suit :

Années	2006		2005	
	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré
Janvier	11 643	124,48	11 806	98,40
Février	18 057	132,26	17 420	99,85
Mars	42 020	133,71	41 946	104,15
Avril	15 062	136,44	21 038	104,80
Mai	53 931	143,00	27 113	102,61
Juin	25 452	141,55	66 075	105,44
Juillet	6 691	146,04	8 721	105,76
Août	17 554	148,79	16 696	112,11
Septembre	22 182	163,10	9 945	113,51
Octobre	25 988	173,75	39 693	119,19
Novembre	8 113	172,87	15 108	122,65
Décembre*	86 548	38,13	12 337	122,80

\* division par 5 du nominal le 4 décembre

Afin de maintenir un contrat de liquidité avec un établissement indépendant respectant la charte de déontologie de l'AFEI, il sera proposé un programme de rachat d'actions à l'approbation de l'assemblée générale.

## 11 LE TUNNEL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Indépendamment des aspects économiques qui ont conduit la municipalité de Marseille à faire le choix de concéder la construction et l'exploitation du tunnel Prado Carénage, c'est d'abord l'amélioration de la qualité de l'environnement pour les habitants de la ville qui motivait la création de cet ouvrage.

Les résultats peuvent alors s'établir à l'aune du nombre de véhicules qui chaque jour empruntent le tunnel.

### La consommation de carburants et la pollution :

La traversée de la ville à une vitesse constante de 60 à 70 KM/H optimise la consommation de carburant des véhicules et par conséquent diminue sensiblement la pollution issue de la circulation automobile.

### Le bruit

De la même façon, le bruit généré par le trafic routier à l'intérieur du tunnel reste confiné. Les traitements des murs à chaque extrémité n'ont pas aggravé la situation antérieure où le trafic était sensiblement plus faible.

### La sécurité

Les conditions de circulation – vitesse constante et faible, pas de croisements, pas de feux, pas d'obstacles, pas de piétons – font de cet axe de circulation un axe routier particulièrement sûr.

Des aménagements complémentaires de sécurité sont réalisés lorsque des problèmes spécifiques surviennent.

Ainsi en extrémité nord du tunnel, le tracé est sinueux et la vitesse est limitée à 40 KM/h. Cette zone s'est révélée accidentogène car certains automobilistes ne respectaient pas cette limitation. La signalisation a donc été renforcée et un ralentisseur transversal installé. De plus un dispositif d'absorption de chocs a été mis en place sur le musoir d'extrémité. Même si des accidents se produisent de temps à autre, ceux-ci n'ont plus du tout le caractère de gravité que nous avons connu au démarrage de l'exploitation.

Au cours de l'année 2003, le poste de Contrôle a fait l'objet d'une rénovation complète de façon à améliorer la surveillance du trafic et réduire les délais d'intervention des services de secours.

### Le temps gagné

Les utilisateurs de l'ouvrage déclarent gagner plus de 20 minutes sur leur temps de parcours. Un calcul simpliste conduit à considérer que 20 000 heures par jour sont utilisées à des choses plus intéressantes que la conduite automobile. On peut aussi considérer que les conducteurs sont plus détendus malgré l'environnement souterrain que sur les itinéraires urbains de surface où la vigilance doit être permanente.

Pour bien montrer notre conviction sur l'implication du tunnel dans le développement durable, la dernière campagne de communication en affichage 4x3 faisait figurer un bonbon avec le texte « et la ville est plus douce ».

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006

### BILAN ACTIF

(en euros)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	458 684	520 887
Immobilisations corporelles		
- Valeurs brutes (note 3)	182 304 164	171 615 878
- Amortissements (note 3)	(66 516 396)	(60 111 166)
- Montants nets	115 787 768	111 504 712
<b>Immobilisations incorporelles &amp; corporelles mises en concession</b>	<b>116 246 452</b>	<b>112 025 599</b>
Stocks nets (note 4)	177 719	172 561
Créances clients et comptes rattachés nets	264 913	245 727
Autres créances nettes	447 560	434 393
Valeurs mobilières de placement		
- Actions propres (note 5)	25 744	-
- Autres titres (notes 5 et 12)	-	19 480 565
Disponibilités (notes 6 et 12)	13 078 903	1 471 754
Charges à étaler (note 7)	1 754 935	1 984 314
Charges constatées d'avance (note 8)	1 316 069	1 569 537
<b>Total de l'actif circulant (note 16)</b>	<b>17 065 843</b>	<b>25 358 851</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>133 312 295</b>	<b>137 384 450</b>

### BILAN PASSIF

(en euros)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Capital	17 804 375	17 498 079
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 376 534
Réserve légale	731 469	318 101
Autres réserves	100 000	100 000
Report à nouveau	2 132 853	474 899
Résultat net de l'exercice	9 079 863	8 267 363
<b>Capitaux propres (note 9)</b>	<b>40 531 190</b>	<b>37 034 976</b>
Titres subordonnés convertibles en actions (note 10)	-	612 392
<b>Fonds non remboursables et assimilés</b>	<b>-</b>	<b>612 392</b>
<b>Provisions pour charges (note 11)</b>	<b>1 346 938</b>	<b>1 332 459</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 12)	86 475 268	91 811 806
Avances reçues des clients	519 412	532 870
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	424 626	382 879
Dettes fiscales et sociales (note 13)	1 722 407	2 753 940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 112 465	1 771 809
Autres dettes (note 14)	947 161	859 419
Produits constatés d'avance (note 15)	232 828	291 900
<b>Total des dettes (note 16)</b>	<b>91 434 167</b>	<b>98 404 623</b>
<b>Total du passif</b>	<b>133 312 295</b>	<b>137 384 450</b>



## COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Recettes de péages	30 771 228	29 159 114
Prestations annexes	215 985	233 606
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>30 987 213</b>	<b>29 392 720</b>
Autres achats et charges externes	(2 350 951)	(2 330 696)
Impôts, taxes et versements assimilés	(564 193)	(518 394)
Salaires et traitements	(2 232 651)	(2 063 180)
Charges sociales	(1 057 472)	(968 463)
Dotations aux amortissements de caducité	(5 991 932)	(5 988 687)
Dotations aux amortissements techniques	(873 243)	(765 687)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	(15 931)	278 817
Autres produits et charges, nets (note 17)	(142 538)	(153 152)
Charges d'exploitation	13 228 911	(12 509 442)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>17 758 302</b>	<b>16 883 278</b>
Produits financiers	664 361	372 975
Intérêts et charges assimilées	(4 267 092)	(4 172 664)
<b>Résultat financier (note 18)</b>	<b>(3 602 731)</b>	<b>(3 799 689)</b>
<b>Résultat courant avant impôt et participation</b>	<b>14 155 571</b>	<b>13 083 589</b>
Résultat exceptionnel (note 19)	(41 043)	(9 058)
Impôt sur les bénéfices (note 21)	(4 753 395)	(4 541 678)
Participation des salariés	(281 270)	(265 490)
<b>Résultat net</b>	<b>9 079 863</b>	<b>8 267 363</b>

**TABEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

(en euros)

	Exercice de 12 mois clos le	
	31 décembre 2006	31 décembre 2005
<b>Résultat net</b>	<b>9 079 863</b>	<b>8 267 363</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
- Variation des stocks	(6 610)	74 716
- Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	889 174	486 871
- Dotations aux amortissements de caducité	5 991 932	5 988 687
- Charges à étaler	229 379	249 053
- Plus ou moins values de cession	41 123	9 317
Incidence de la variation des intérêts courus non versés	(102 535)	(242 818)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	(728 579)	(1 618 680)
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation</b>	<b>15 393 747</b>	<b>13 214 509</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations	14 567	11 391
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(11 801 061)	(1 036 247)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>(11 786 494)</b>	<b>(1 024 856)</b>
Dividendes	(6 196 041)	(5 461 456)
Remboursements des crédits bancaires	(5 259 491)	(8 109 134)
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement</b>	<b>(11 455 532)</b>	<b>(13 570 590)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(7 848 279)</b>	<b>(1 380 937)</b>
Trésorerie à l'ouverture	20 951 914	22 332 851
Trésorerie à la clôture	13 103 635	20 951 914
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :		
Disponibilités	13 078 903	1 471 754
Concours bancaires courants	(1 012)	(405)
Valeurs mobilières de placement	25 744	19 480 565
	13 103 635	20 951 914

### COMPTES ANNUELS, EXERCICE 2006 ANNEXE

#### NOTE 1. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle ne peut pas établir de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

##### *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

##### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation. L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée.

##### *Provision pour grosses réparations*

Certains éléments entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques, notamment la chaussée, les peintures et la signalisation dans le tunnel.

Les provisions pour grosses réparations ont pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Ces provisions sont révisées chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elles figurent au passif du bilan dans la rubrique « provisions pour charges ».

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de l'exercice.

##### *Stocks*

Les stocks sont composés essentiellement des badges de télépéage et des jetons de paiement. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon la formule du coût moyen pondéré. Les badges de télépéage acquis à compter du 1er janvier 2005 sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.

##### *Valeurs mobilières de placement*

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan est inférieure au prix du marché à la clôture de l'exercice, la moins-value latente est comptabilisée sous forme d'une dépréciation ; dans le cas contraire, la plus-value latente n'est pas comptabilisée mais, elle fait l'objet d'une réintégration fiscale.

En 2006, la société a conclu un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier qui réalise dans ce cadre des opérations d'achats et de ventes des actions de la société pour le compte de la société. Ces actions sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition et sont présentées à l'actif du bilan dans la rubrique « actions propres ». Le cas échéant, elles font l'objet d'une dépréciation pour ramener leur valeur nette au bilan à leur valeur boursière.

##### *Charges à étaler*

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

##### *Fonds non remboursables et assimilés*

Selon l'avis n° 28 du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables du 7 juillet 1994, la rubrique "Fonds non remboursables et assimilés" regroupe les instruments financiers émis par l'entreprise qui ne sont pas remboursables ou dont le remboursement est sous le contrôle exclusif de l'émetteur. Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés convertibles en actions émis par la société ont été classés dans cette rubrique.

##### *Engagements sociaux*

###### (i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

## COMPTES ANNUELS

### (ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

### Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou

reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

### Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée au sein du compte de résultat de la société représente l'impôt à payer à l'administration fiscale au titre de l'exercice clôturé. La société n'enregistre pas les impôts différés. Les passifs d'impôts différés seraient principalement issus des charges à étaler et de l'inclusion dans le coût du tunnel des intérêts d'emprunt supportés en phase de construction. Les actifs d'impôts différés auraient pour origine certaines provisions considérées temporairement comme non déductibles au plan fiscal.

## NOTE 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale.

Elles ont varié comme suit au cours de l'exercice 2006 :

	Valeur brute	Amortissements	Montant net
31 décembre 2005	1 499 147	(978 260)	520 887
Acquisitions	61 457	-	61 457
Cessions	(32 004)	28 237	(3 767)
Dotations aux amortissements	-	(119 893)	(119 893)
31 décembre 2006	1 528 600	(1 069 916)	458 684

## NOTE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours de l'exercice 2006 :

	31 décembre 2005	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2006
Immobilisations non renouvelables	160 279 650	-	-	160 279 650
Immobilisations renouvelables	9 244 922	1 774 918	(391 975)	10 627 865
Immobilisations en cours	2 091 306	9 305 343	-	11 396 649
Total	171 615 878	11 080 261	(391 975)	182 304 164

Les immobilisations en cours correspondent à hauteur de 11.274.281 euros (dont 267.995 euros de frais financiers) aux dépenses engagées dans le cadre de la construction d'une nouvelle bretelle d'accès au tunnel permettant une liaison directe entre le tunnel actuel et l'avenue du Prado. Les investissements totaux liés à ce projet sont estimés à environ 15 millions d'euros, soit un reliquat de travaux à effectuer après le 31 décembre 2006 d'environ 4 millions d'euros.

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours de l'exercice :

	31 décembre 2005	Dotations	Reprises	31 décembre 2006
Amortissements de caducité	53 854 272	5 991 932	-	59 846 204
Amortissements techniques	6 256 894	753 350	(340 052)	6 670 192
Total	60 111 166	6 745 282	(340 052)	66 516 396



## NOTE 4. STOCKS

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Valeurs brutes	420 643	414 033
Provisions pour dépréciation	(242 924)	(241 472)
Valeurs nettes	177 719	172 561

Les provisions pour dépréciation ont pour objet l'étalement du coût des badges sur leur durée de vie estimée (5 ans).

## NOTE 5. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Analyse par nature

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Actions propres	25 744	-
Autres titres	-	19 480 565
Total	25 744	19 480 565

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2006 avec un intermédiaire financier, ce dernier a respectivement acquis et cédé, au cours de l'exercice 2006, et pour le compte de la société, 4.841 et 4.035 actions. Au 31 décembre 2006, le nombre d'actions propres détenues par la société s'élève à 806 actions. Le montant net des plus-values de cession opérées sur les actions de la société n'est pas significatif.

A la clôture de chaque exercice, la société a pour habitude de procéder à la vente de l'ensemble de ses placements de trésorerie (autres que les « actions propres ») afin de reconnaître en résultat financier les plus-values liées à ces placements. Lors de l'exercice précédent, la société avait procédé à cette opération de vente quelques jours avant la date de la clôture de l'exercice et à de nouveaux placements similaires préalablement au 31 décembre 2005. La plus-value latente non comptabilisée dans le résultat 2005 et enregistrée en 2006 s'élève à 3.501 euros.

## NOTE 6. DISPONIBILITÉS

Analyse par nature

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Comptes courants bancaires actifs	12 958 224	1 390 538
Caisses	120 679	81 216
Total	13 078 903	1 471 754

L'évolution de ce poste est principalement liée aux opérations de vente des valeurs mobilières de placement de la société au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006

(cf. note 5).

## NOTE 7. CHARGES À ÉTALER

Analyse par nature

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003	1 754 935	1 984 314
Total	1 754 935	1 984 314

Analyse de la variation des charges à étaler

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Montant net à l'ouverture	1 984 314	2 233 367
Reprises en résultat	(229 379)	(249 053)
Montant net à la clôture	1 754 935	1 984 314

## COMPTES ANNUELS

### NOTE 8. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Analyse par nature

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Commissions versées au garant de la dette bancaire	1 205 382	1 392 476
Contrats de maintenance	9 809	18 973
Commissions d'agent	9 023	5 976
Primes sur contrat de swap	24 548	34 548
Primes sur contrats d'assurance	12 222	72 988
Autres	55 085	44 576
<b>Total</b>	<b>1 316 069</b>	<b>1 569 537</b>

Echéances de comptabilisation en charges

	Commissions	Autres	Total
2007	216 678	96 139	312 817
2008	141 863	10 027	151 890
2009	131 479	4 521	136 000
2010	118 300	-	118 300
2011	105 811	-	105 811
Au-delà	491 251	-	491 251
<b>Total</b>	<b>1 205 382</b>	<b>110 687</b>	<b>1 316 069</b>

### NOTE 9. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légitime	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2004	16 016 770	8 896 197	398	-	(116 294)	6 470 352	31 267 423
Augmentation de capital liée aux conversions des titres subordonnés convertibles	1 481 309	1 480 337	-	-	-	-	2 961 646
Affectation du résultat 2004	-	-	317 703	100 000	591 193	(6 470 352)	(5 461 456)
Résultat 2005	-	-	-	-	-	8 267 363	8 267 363
31 décembre 2005	17 498 079	10 376 534	318 101	100 000	474 899	8 267 363	37 034 976
Augmentation de capital liée aux conversions des titres subordonnés convertibles	306 296	306 096	-	-	-	-	612 392
Affectation du résultat 2005	-	-	413 368	-	1 657 954	(8 267 363)	(6 196 041)
Résultat 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	9 079 863	9 079 863
31 décembre 2006	17 804 375	10 682 630	731 469	100 000	2 132 853	9 079 863	40 531 190

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2005 se sont élevés à 5,40 euros par action, soit, pour 1.147.415 titres concernés, un montant total de 6.196.041 euros.

Au cours de l'exercice 2006, 4.017 titres subordonnés convertibles ont été convertis en actions (19.427 titres subordonnés convertibles ont été convertis au cours de l'exercice 2005). Au 31 décembre 2006, le capital social s'élève à 17.804.375 euros (17.498.079 euros au 31 décembre 2005). L'assemblée générale de la société du 4 décembre 2006 a décidé de diviser le nominal des actions par cinq. Au 31 décembre 2006, le capital social est donc composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (1.147.415 actions ordinaires au 31 décembre 2005 d'une valeur nominale de 15,25 euros). Il est entièrement libéré.



## NOTE 10. TITRES SUBORDONNÉS CONVERTIBLES EN ACTIONS

Le 13 décembre 1990, la société a émis 140.100 titres subordonnés convertibles en actions d'un nominal de 1.000 francs (soit 152,45 euros). Ces titres étaient cotés au second marché de la bourse de Paris

Depuis le 1er juillet 1996, chaque titre était convertible en cinq actions de la société. Cette option de conversion a porté sur la totalité des titres au 31 décembre 2006.

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Nombre de titres subordonnés convertibles en circulation à l'ouverture	4 017	23 444
Nombre de titres subordonnés convertibles convertis au cours de l'exercice	(4 017)	(19 427)
Nombre de titres subordonnés convertibles en circulation à la clôture	-	4 017
Valeur au passif du bilan (euros)	-	612 392

Les titres subordonnés convertibles en actions sont rémunérés sur la base d'un taux variable basé sur la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement des emprunts d'Etat à long terme. La rémunération annuelle versée le 15 avril est calculée à partir de ce taux multiplié par le coefficient de 1,7 depuis le 15 avril 2000 (le coefficient était de 1,2 entre le 15 avril 1996 et le 15 avril 1998, puis de 1,6 entre le 15 avril 1998 et le 15 avril 2000).

Les intérêts ne sont versés qu'à concurrence de la marge brute d'autofinancement telle que définie dans le contrat. Les intérêts dont le paiement a été totalement ou partiellement différé ne portent pas eux-mêmes intérêts et sont versés lorsque la marge brute d'autofinancement, après service de la dette, sera suffisante pour apurer le solde d'intérêts sur titres subordonnés convertibles dus et non payés. La marge brute d'autofinancement effectivement constatée a permis jusqu'à présent de payer la totalité des rémunérations dues, y compris celles dont le versement a dû être différé.

## NOTE 11. PROVISIONS POUR CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

### *Nature et variation des provisions pour charges*

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre 2005	Dotations	Reprises	31 décembre 2006
Provision pour engagements sociaux	131 007	69 529	-	200 536
Provision pour grosses réparations	1 201 452	52 756	(107 806)	1 146 402
Total	1 332 459	122 285	(107 806)	1 346 938

### *Analyse de la provision pour engagements sociaux*

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	260 626	142 162
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(106 166)	(55 435)
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	154 460	86 727
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	46 076	44 280
Total provision pour engagements sociaux	200 536	131 007

## COMPTES ANNUELS

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Dette actuarielle nette à l'ouverture	131 007	158 560
Charge estimée au cours de l'exercice	120 260	22 657
Versement effectué à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	(50 000)	(50 000)
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(731)	(210)
Dette actuarielle nette à la clôture	200 536	131 007

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 31 décembre 2006 est de 4% (taux identique au 31 décembre 2005) et le taux de progression des salaires est de 2% (taux de 1% retenu au 31 décembre 2005). L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société retient comme hypothèse le départ à l'initiative du salarié et, par conséquent, applique un taux de charges sociales de 50% au calcul du montant de la dette actuarielle (au 31 décembre 2005, le mode de départ retenu était la mise à la retraite des salariés et aucun taux de charges sociales n'était appliqué au montant de l'engagement). La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

### Analyse de la provision pour grosses réparations

Les provisions pour charges de grosses réparations s'analysent comme suit par nature de dépenses :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Coûts liés à la chaussée	688 419	635 663
Autres	457 983	565 789
Total	1 146 402	1 201 452

La provision pour charges de grosses réparations afférente aux « autres dépenses » a été consommée au cours de l'exercice à hauteur de 107.806 euros.

## NOTE 12. EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

### Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Emprunts liés à la convention de crédit :		
- Pool bancaire	65 335 000	65 335 000
- BEI	20 580 617	25 840 108
	85 915 617	91 175 108
Intérêts courus sur emprunts	559 651	636 698
Total	86 475 268	91 811 806

### Echéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

	Pool bancaire	BEI	Total
2007	-	6 059 848	6 059 848
2008	2 190 000	6 860 206	9 050 206
2009	2 420 000	7 660 563	10 080 563
2010	6 040 000	-	6 040 000
2011	6 405 000	-	6 405 000
Au delà	48 280 000	-	48 280 000
Total	65 335 000	20 580 617	85 915 617



### Intérêts

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette (voir ci-dessous).

L'emprunt auprès de BEI est rémunéré au taux fixe de 3,90% non compris la commission de 0,35% versée au garant.

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 31 décembre 2006 des instruments suivants :

- cinq swaps de notionnel de 30.000.000 francs (4.573.471 euros), soit au total 150.000.000 francs (22.867.355 euros) lors de leur mise en place, s'amortissant jusqu'à leur terme en juin 2008 et d'un montant net de 2.075.410 euros au 31 décembre 2006 (2.605.811 euros au 31 décembre 2005), soit au total 10.377.050 euros (13.029.055 euros au 31 décembre 2005), permettant à la société de payer le taux fixe de 4,96% majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette, en contrepartie de la réception du taux variable Euribor ;
- un swap de montant notionnel amortissable de 20.000.000 euros au 31 décembre 2006 (19.000.000 euros au 31 décembre 2005), mis en place au cours du premier semestre 2005 et venant à échéance en juin 2009, permettant à la société de payer le taux Euribor 12 mois plafonné à 4%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois ;
- un swap de notionnel de 20.000.000 euros, mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois.

### Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

### Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à CDC Finance – CDC Ixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CDC Ixis Financial Guaranty Europe en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes dits "compte coordinateur" et "compte de réserve" ouverts par la société auprès de CDC Finance – CDC Ixis et figurant à l'actif du bilan de la société au sein des postes "valeurs mobilières de placement" et "disponibilités" pour un montant total de 11.308.119 euros au 31 décembre 2006 (19.573.387 euros au 31 décembre 2005) étant rappelé que la société a l'obligation de maintenir en trésorerie active un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20 b).

### Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société verse à un organisme de garantie financière, CDC Ixis Financial Guaranty Europe, une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

## NOTE 13 DETTES FISCALES ET SOCIALES

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Impôt sur les bénéfices	472 612	1 417 277
Participation des salariés	281 245	265 490
Taxe sur la Valeur Ajoutée	394 040	529 252
Autres	574 510	541 921
<b>Total</b>	<b>1 722 407</b>	<b>2 753 940</b>



## NOTE 14 AUTRES DETTES

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Concours bancaires courants	1 012	405
Dépôts et cautionnements	281 378	279 842
Autres	664 771	579 172
<b>Total</b>	<b>947 161</b>	<b>859 419</b>

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

## NOTE 15 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

*Analyse par nature*

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	219 686	262 834
Contrats de publicité	13 142	29 066
<b>Total</b>	<b>232 828</b>	<b>291 900</b>

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats.

*Echéances de comptabilisation en produits*

	Produits à rapporter aux résultats futurs
2007	56 290
2008	43 148
2009	40 861
2010	23 376
2011	23 376
Au-delà	45 777
<b>Total</b>	<b>232 828</b>

## NOTE 16 ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances clients et les autres créances ont des échéances à moins d'un an. Les dettes, autres que les emprunts auprès des établissements de crédit, ont des échéances à moins d'un an.



## NOTE 17 AUTRES PRODUITS ET CHARGES, NETS

	2006	2005
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(56 705)	(64 804)
- comptabilisation en perte de créances clients	(27 791)	(36 400)
- redevances versées à la Communauté Urbaine	(138 026)	(131 149)
- divers	(821)	(1 650)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	74 713	74 296
- divers	6 090	6 555
<b>Produits (charges) nets</b>	<b>(142 538)</b>	<b>(153 152)</b>

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat, les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

## NOTE 18 RÉSULTAT FINANCIER

	2006	2005
Charges d'intérêts sur emprunts	(3 243 043)	(2 999 598)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture	(596 769)	(623 877)
Charges d'intérêts sur titres subordonnés convertibles	(9 738)	(92 862)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 5)	(114 237)	(124 426)
Commissions versées au garant de la dette bancaire	(303 288)	(331 806)
Produits issus des placements de la trésorerie	394 554	365 505
Intérêts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction	267 995	-
Autres produits (charges) financiers	1 795	7 375
<b>Résultat financier</b>	<b>(3 602 731)</b>	<b>(3 799 689)</b>

## NOTE 19 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2006	2005
Redressement URSSAF	-	(1 578)
Prix de cession des immobilisations cédées	14 567	11 391
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(55 690)	(20 708)
Autres produits (charges) exceptionnels	80	1 837
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(41 043)</b>	<b>(9 058)</b>



## NOTE 20 ENGAGEMENTS FINANCIERS

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 12, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.449 euros.
- Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

## NOTE 21 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les charges à étaler et les intérêts d'emprunt supportés en phase de construction inclus dans le coût du tunnel sont sources de passifs d'impôts différés. S'ils étaient comptabilisés, ces passifs d'impôts différés seraient partiellement compensés par des actifs d'impôts différés issus de certaines provisions considérées comme non déductibles au plan fiscal. Les bases d'impôts différés et les impôts différés correspondants sont les suivants :

	Base des impôts différés			Impôts différés correspondants		
	31 décembre	Variations résultat	31 décembre	31 décembre	Variations résultat	31 décembre
	2005		2006	2005		2006
				Créances (Dettes) 34,43%		Créances (Dettes) 34,43%
Provisions sur actif circulant	241 472	1 452	242 924	83 139	500	83 639
Provisions pour grosses réparations	1 201 452	(55 050)	1 146 402	413 660	(18 954)	394 706
Provision engagements sociaux	86 727	67 733	154 460	29 860	23 321	53 181
Frais financiers période intercalaire	(720 506)	36 410	(684 096)	(248 070)	12 536	(235 534)
Charges à étaler	(1 984 314)	229 379	(1 754 935)	(683 199)	78 975	(604 224)
Produits constatés d'avance	291 900	(59 072)	232 828	100 501	(20 338)	80 163
Participation des salariés	265 490	15 780	281 270	91 408	5 433	96 841
Autres	50 529	(950)	49 579	17 397	(327)	17 070
<b>Total</b>	<b>(567 250)</b>	<b>235 682</b>	<b>(331 568)</b>	<b>(195 304)</b>	<b>81 146</b>	<b>(114 158)</b>

Si les impôts différés étaient comptabilisés, les capitaux propres de la société auraient été réduits de 114.158 euros au 31 décembre 2006 (195.304 euros au 31 décembre 2005) et la charge d'impôt serait modifiée comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Charge d'impôt au compte de résultat	4 753 395	4 541 678
Charge (produit) d'impôt différé	81 146	(2 512)
Charge d'impôt après impôt différé (1)	4 834 541	4 539 166
Bénéfice avant impôt y compris participation des salariés (2)	13 833 258	12 809 041
Taux d'impôt effectif (1) / (2) (3)	34,95%	35,44%
Taux d'impôt en vigueur, pour mémoire	34,43%	34,93%



## ■ COMPTES ANNUELS

### NOTE 22 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants de la société ont représenté 124.542 euros au cours de l'exercice 2006 (129.573 euros au 31 décembre 2005). Aucune avance ni aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants de la société.

### NOTE 23 VENTILATION DE L'EFFECTIF

Statuts	Effectif moyen	
	2006	2005
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	25	25
Employés	38	33
Total	70	65



# ■ RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

## RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la provision pour grosses réparations. Nos travaux ont consisté à apprécier l'ensemble des données techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes et sur lesquelles se fonde la détermination du montant de la provision pour grosses réparations.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

La sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 19 mars 2007  
Salustro Reydel - Membre de KPMG International  
Benoît Lebrun - Associé



# RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,  
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés.

## 1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions ou engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.  
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225 38 du Code de commerce.

## 2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

*Conventions conclues avec les sociétés IXIS Corporate & Investment Bank*

Convention sur les conditions générales du refinancement de la dette

- Nature et objet : convention fixant les termes et conditions générales communs applicables aux conventions et accords contractuels relatifs à l'opération de refinancement de la dette de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage.
- Modalités : votre société a conclu en 2003 une convention, ayant fait l'objet de deux avenants, fixant les termes et les conditions générales communs aux conventions et accords contractuels relatifs aux opérations de refinancement de la dette de votre société. Cet accord prévoit notamment que la société IXIS Corporate & Investment Bank intervient en qualité d'agent inter-

créanciers du contrat de crédit et agent du contrat de crédit. A ce titre et au cours de l'exercice 2006, votre société a versé à la société IXIS Corporate & Investment Bank des commissions pour un montant total hors taxe de 13.000 euros.

Convention de crédit

- Nature et objet : convention de crédit conclue avec un syndicat bancaire dont la société IXIS Corporate & Investment Bank est chef de file et agent.
- Modalités : cette convention de crédit porte sur un montant maximum de 85 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2003, les tirages effectués ont porté sur un montant de 73 millions d'euros. Depuis, aucun tirage supplémentaire n'a été effectué.

Afin de tenir compte des investissements relatifs au nouvel accès au tunnel Prado-Carénage, un avenant à la convention de refinancement de la dette a été conclu au cours de l'exercice 2005. Aux termes de cet avenant, les échéances de remboursement de l'emprunt conclu avec le pool bancaire, fixées initialement au 15 juin 2006 et au 15 juin 2007 pour des montants respectifs de 2.920.000 euros et de 2.190.000 euros, ont fait l'objet d'un rééchelonnement sur l'ensemble des échéances suivantes étant précisé que l'échéancier initial de remboursement a été prolongé de 6 mois pour se terminer le 15 décembre 2020 au lieu du 15 juin 2020.

En application de cet avenant, aucun remboursement de l'emprunt n'a été opéré au cours de l'exercice 2006.

Le montant des intérêts versés par votre société à l'agent inter-créanciers s'élève à 2.327.193 euros au titre de l'exercice 2006.

Conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers

- Nature et objet : nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage en garantie du paiement complet et de l'extinction de la dette résultant des conventions de crédit signées.
- Modalités : la conclusion de ces conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers constituait une condition suspensive à la mise à disposition des fonds par les prêteurs dans le cadre de la convention de crédit évoquée ci-avant. Le montant total des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la société et objet de ces conventions de nantissement s'élève à 11.308.119 euros au 31 décembre 2006.

Convention de délégation des paiements d'indemnités par les assureurs

- Nature et objet : délégation des paiements d'indemnités versées par les assureurs de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage au titre des polices d'assurance souscrites par la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage en garantie de ses obligations résultant des conventions de crédit signées.
- Modalités : cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2006.

## RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

### Convention de cession d'une créance interprofessionnelle

- Nature et objet : cession de la créance correspondant à l'indemnité de rachat qui serait due à la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage dans l'hypothèse d'un rachat du contrat de concession par la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.
- Modalités : cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2006.

### Convention d'octroi d'une option de sortie en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

- Nature et objet : accord quadripartite prévoyant les conditions d'octroi d'une option de sortie en faveur de la BEI arrangée par la société IXIS Corporate & Investment Bank.
- Modalités : aux termes de cet accord :
  - (i) la société IXIS Corporate & Investment Bank s'engage à émettre une lettre de garantie sur demande au profit de la BEI ;
  - (ii) votre société s'engage à rembourser la société IXIS Corporate & Investment Bank les sommes qui seraient appelées par la BEI au titre de la lettre de garantie sur demande émise ;
  - (iii) la société CDC Ixis Financial Guaranty Europe s'engage à émettre en faveur de la société IXIS Corporate & Investment Bank une garantie à première demande afin de rehausser l'opération décrite ci-avant.Cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2006.

### **Convention conclue avec les sociétés Campenon Bernard Méditerranée et EIFFAGE TP.**

- Nature et objet : contrat de travaux portant sur construction d'une nouvelle bretelle d'accès au tunnel Prado-Carénage.
- Modalités : votre société a conclu en 2005 un contrat de travaux avec les sociétés Campenon Bernard Méditerranée et EIFFAGE TP, filiales respectives des Groupes VINCI et EIFFAGE. Ce contrat de travaux concerne la construction d'une nouvelle bretelle d'accès au tunnel Prado-Carénage et porte sur un montant total de 13,1 millions d'euros hors taxe. Le montant des dépenses relatives à ce contrat de travaux et inscrites à l'actif du bilan de la société au 31 décembre 2006 s'élève à 11.006.286 euros dont 9.696.286 euros engagés au cours de l'exercice 2006.

### **Convention conclue avec la société Calyon**

- Tenue et gestion du compte "Titres Subordonnés Convertibles"

Votre société a confié à la société Calyon la tenue et de la gestion de votre compte "Titres Subordonnés Convertibles". Dans ce cadre et au titre de l'exercice 2006, le montant des frais et commissions facturés par la société Calyon à votre société s'est élevé à 57.395 euros (y compris commissions de service financier).

Paris La Défense, le 19 mars 2007  
Salustro Reydel  
Membre de KPMG International

Benoît Lebrun  
Associé



# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage.

## PARTIE 1- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres. Dix sont les représentants des principaux actionnaires de la société et un seul, le Président est une personne physique.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Deux représentants du comité d'entreprise sont convoqués à toutes les séances du conseil d'Administration. Ils assistent aux réunions avec voix consultative.

Il n'existe pas de règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil.

Un comité des rémunérations des mandataires sociaux composé de deux membres est en place depuis l'exercice 2003.

### 2. ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL

De façon habituelle, le Conseil se réunit au moins trois fois par an : en février pour l'arrêté des comptes, en juin et au quatrième trimestre.

Compte tenu de la localisation des administrateurs, la plupart des réunions se tiennent à Paris.

En 2006, il s'est tenu six réunions : le 23 février, le 28 avril, le 20 septembre, le 17 novembre, le 14 novembre et le 5 décembre. En effet l'année 2006 a été marquée par la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la division par 5 du nominal des actions. La participation des administrateurs a été supérieure à 80%.

Des dossiers de préparation sont envoyés par la direction aux administrateurs quelques jours en avance.

### 3. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale tenue en avril 2006 n'a pas attribué de jetons de présence aux Administrateurs.

### 4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2006

#### A. Questions financières

L'année 2006 a été l'année de la confirmation de la bonne santé financière de la concession après les premiers résultats obtenus en 2004.

Les informations financières détaillées sont fournies au Conseil pour l'examen des comptes intermédiaires au 30 juin et pour l'arrêté des comptes au 31 décembre.

#### B. Questions d'organisation et d'exploitation

A Chaque conseil, le Directeur Général fait un point sur l'activité de la société tant en ce qui concerne le trafic et les recettes que les événements qui ont marqué la période écoulée depuis le précédent conseil.

Les questions de sécurité sont régulièrement exposées au Conseil ainsi que les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation.

Les questions sociales importantes sont développées ainsi que la politique de rémunération des salariés. Le Conseil est informé des accords d'entreprise conclus par la direction et les représentants des salariés.

#### C. Questions de stratégie et de développement

Ces questions sont essentiellement évoquées au cours du conseil de fin d'année où la direction propose le budget de l'année à venir.

Si les dépenses d'exploitation évoluent de façon régulière et en fonction du trafic et du vieillissement de l'ouvrage et des équipements, le programme d'investissement est discuté par les Administrateurs qui demandent toutes explications utiles à la Direction.

Ainsi il a été décidé de poursuivre le programme de rénovation des équipements du tunnel et des cabines de péage.

Le Conseil a pris les décisions nécessaires à la mise en place du projet de tunnel Rège pour un montant d'investissement de 16 M €. Cette réalisation va apporter une amélioration sensible des accès sud du tunnel en direction de l'avenue du Prado.

### 5. COMITE DES REMUNERATIONS

Le comité des rémunérations a fait approuver ses propositions de rémunération du PDG par le Conseil du 22 février 2007.

### 6. COMITE D'AUDIT

Au cours de l'année 2004, le Conseil d'Administration a décidé de créer un comité des comptes comprenant trois administrateurs.

Sous la présidence de M. Jean Claude L'Arnaud représentant Bonnasse Lyonnaise de Banque, le comité composé de Philippe Delmotte, représentant Eiffage TP, et Pierre Louis Delseny, représentant SNEL s'est réuni le 19 février 2007 pour examiner les comptes de l'exercice 2006. Le comité a procédé à un audit de la procédure de validation de la recette péage et des applications informatiques.

Le comité a entendu le Commissaire aux Comptes, le responsable du département administratif et financier et le PDG.

Le comité s'est informé des dispositifs de veille technique et réglementaire en particulier sur la sécurité dans les tunnels.

Le rapport du comité a été diffusé au cours du conseil d'administration du 22 février 2007.

# RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

## 7. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions en cours ont été poursuivies en 2006.

Il s'agit des conventions concernant

- le contrat de prêt et ses avenants passés avec IXIS-CIB
- le contrat de travaux du tunnel Rège passé avec Vinci et Eiffage
- le contrat de tenue et gestion du compte des TSC passé avec Calyon

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions en 2006.

Conformément à la réglementation, ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## 8. ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

A l'occasion de la nomination de M. SABY, le Conseil a renouvelé les pouvoirs attribués à M. ABRAHAM par le Conseil le 18 juin 1998 à savoir :

« Il dispose à cet égard des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ou réserve au Conseil d'Administration. »

Dans la pratique, le Conseil est informé ou associé à toutes les décisions d'une certaine importance.

## PARTIE 2- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

### 1. INTRODUCTION

#### A. Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la société ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

#### B. Finalités et limites

Il est rappelé que dès l'origine du projet, SMTPC a choisi d'assurer directement l'exploitation de l'ouvrage et a ainsi fixé des orientations de gestion tendant à réduire et maîtriser les coûts d'exploitation.

Une des orientations majeures a été l'automatisation de la chaîne de perception du péage entre la voie de la gare de péage et l'inscription de la recette en comptabilité et en trésorerie.

La deuxième orientation a été la limitation de l'effectif et en particulier de l'effectif administratif alors même que nous assurons en interne la totalité de la vie sociale de cette entreprise (hors tenue du registre d'actionnaires et des porteurs de TSC). Cela signifie qu'il n'existe pas de véritable service de contrôle interne déhiérarchisé et rattaché au Président Directeur Général.

#### C. Principes d'évaluation du système de contrôle interne

Compte tenu de ce qui précède, la préoccupation constante de la Direction a été d'ouvrir largement l'audit des Commissaires aux Comptes en leur demandant des analyses fines sur un certain nombre de points.

Des audits spécifiques sont réalisés par les Commissaires aux Comptes et avec l'appui total de la Direction. L'autorité de contrôle est reconnue par les équipes SMTPC.

Le comité d'audit constitué avec trois Administrateurs se réunit une fois par an pour analyser un sujet déterminé.

## 2. LE SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

### A. Environnement de contrôle

#### A.1 Culture d'entreprise

La perception du péage est un des métiers de base de l'entreprise. La transaction unitaire est d'un montant faible, 2,4 € en 2006, mais elle est payée par un grand nombre de clients, 15 millions par an. De plus une partie non négligeable, près de 25%, est payée en espèces.

Le contrôle de la recette péage fait donc partie intégrante de la culture de ce type d'entreprise et fait l'objet d'une attention particulière.

Le contrôle des achats et autres frais d'exploitation est soumis à des règles classiques de bonne gestion.

#### A.2 Les acteurs du contrôle interne

Les responsables des départements ont été recrutés en tenant compte de leur expérience acquise dans les activités similaires. En particulier le Chef du département commercial est issu d'une société d'autoroutes où il exerçait une responsabilité opérationnelle dans le péage.

Les receveurs de péage et les surveillants de péage sont formés à leur activité et sont conscients des contraintes qui pèsent sur leur résultat. Les écarts de recette sont à justifier dès la fin de poste.

Depuis septembre 2003, un agent à mi-temps a été affecté au département administratif et financier afin d'assurer au jour le jour le contrôle de gestion de la recette tous modes de paiement confondus.



## B. Le contrôle de la recette péage

### B.1 Les procédures opérationnelles

Les consignes d'exploitation à l'usage des receveurs et surveillants de péage ont été rédigées à la mise en service du tunnel ; elles ont été adaptées aux évolutions du matériel de péage et des moyens de paiement.

### B.2 L'organisation du contrôle

Le contrôle est organisé selon le schéma joint en annexe. Chacun des trois départements concernés assume ses propres niveaux de contrôle.

Le département administratif et financier est responsable du contrôle de gestion au jour le jour. Toutes les informations relatives à la recette péage sont collectées par le contrôleur de gestion qui met en évidence les éventuelles anomalies suivant les modes de paiement (voir en annexe un exemple de tableau de synthèse pour la recette espèce).

### B.3 Infrastructure informatique et gestion des données

Le logiciel spécifique de gestion du péage a été commandé dans le cadre de la construction de l'ouvrage à une société de services informatiques. Un des responsables du projet a été recruté par SMTPC à la mise en service du tunnel pour être le responsable du service informatique. Toutes les évolutions du logiciel ont été réalisées en interne et plus de 10 ans après sa mise en fonctionnement, le logiciel péage donne toute satisfaction.

L'infrastructure de base du système informatique est un ordinateur IBM AS400. L'organisation des réseaux est décrite sur le schéma joint en annexe.

Le matériel de péage a fait l'objet d'une rénovation totale pour le passage en l'an 2000. C'est le responsable du département informatique qui a été chargé de ce projet de façon à assurer une intégration parfaite de l'ensemble des systèmes d'information.

### B.4 Traitement des recettes en espèces et remise en banque

Depuis l'origine les recettes espèces provenant des voies de péage font l'objet d'une deuxième reconnaissance par le surveillant de péage en poste de nuit. Les espèces sont ensuite conditionnées et transportées par une entreprise spécialisée directement à la Banque de France.

La Banque de France a décidé de modifier les conditions de remise des espèces et a mis en place une procédure d'agrément très stricte pour les sociétés désirant faire des remises en direct comme c'est le cas de SMTPC.

Le matériel de traitement des espèces a du être complété par l'acquisition d'une encartoucheuse de façon à confectionner des rouleaux normalisés et identifiés par remettant, et d'une filmeuse pour constituer et fermer les sacs par type de pièces.

De nouvelles procédures ont du être développés pour les surveillants de péage chargés de cette tâche, lesquelles procédures ont reçu l'agrément formel de la Banque de France. Des visites périodiques sont organisées par le personnel de la Banque de France.

## C. Contrôle des dépenses

Le budget de dépenses est préparé par chaque département et présenté au Président Directeur Général. Le budget final tant en fonctionnement qu'en investissement est soumis pour approbation au Conseil d'Administration de fin d'année.

Les engagements sont délégués à chaque département sauf les marchés et les investissements. Toutes les dépenses d'un montant supérieur à 8000 € sont visées par le Directeur Général.

Un suivi budgétaire par département est mis en place dans les fichiers comptables.

## D. Information et communication

Le chef de département administratif et financier reporte directement au Président Directeur Général. Celui-ci est informé des anomalies de fonctionnement et de toutes celles susceptibles d'impliquer du personnel de la société.

## E. La mesure du contrôle interne

A l'initiative des Commissaires aux comptes, des audits sont réalisés sur des sujets sensibles : système informatique en 2002, revue fiscale en 2003, suivi et gestion de la trésorerie en 2003, procédures liées à la paie et au suivi du personnel en 2004, immobilisations et examen critique de l'approche par composants en 2005.

Des rapports sont émis et présentés à la direction générale. Ceci permet une évaluation extérieure de la qualité des méthodes utilisées et ouvre la voie aux modifications à apporter à nos systèmes pour améliorer la qualité du contrôle.



## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

### F. L'évaluation des risques

La mise en place du refinancement de la dette a nécessité au cours des années 2002 et 2003 une réactualisation des risques de la concession.

En particulier l'étude de trafic concernant l'ouverture de la rocade L2 a été reprise par le bureau d'études SETEC et les résultats ont été reportés dans le modèle financier.

Le modèle financier est actualisé chaque année et est fourni à l'agent intercréancier du syndicat bancaire. Il reprend donc les résultats de l'exercice écoulé et intègre les nouvelles hypothèses de trafic, de taux d'intérêt.

Le modèle financier mis à jour pour intégrer l'investissement du tunnel Rège a fait l'objet d'un audit par le cabinet KPMG à la demande des prêteurs en 2005.

La société et ses partenaires disposent d'un outil d'évaluation des risques fiable et bien adapté à ce type d'activité.

Par ailleurs différents audits ont été réalisés à la demande des prêteurs sur les investissements de renouvellement, les assurances.

Les informations à fournir aux agences de notation Standard & Poor's et Moodys obligent la société à maintenir sa vigilance sur les différents points.

L'introduction en bourse des actions de notre société a imposé à la direction de nouvelles contraintes en termes d'information et de délai pour fournir cette information. La société s'est efforcée d'y répondre tout en constatant la faiblesse de ses moyens.

A la demande de la société Vinci, actionnaire SMTPC, une analyse des risques a été conduite par le cabinet SAGERIS. Celle-ci a conduit à l'établissement d'une cartographie des risques et à la rédaction d'un rapport remis à Vinci, SMTPC et tenu à la disposition des Administrateurs.

D'ores et déjà des opérations visant à traiter certaines observations ont été mises en œuvre. C'est ainsi que le contrôle d'accès aux locaux a été renforcé et soumis à un contrôle d'empreintes digitales.

renforcée car la Direction a décidé un recrutement complémentaire sur l'exercice 2006 affecté au département administratif et financier.

Une opération de remise à niveau des installations de péage (hors matériel de péage) est programmée dans les investissements 2007. Il s'agit de reprendre les tâches du péage manuel traditionnel et d'améliorer le poste de travail mais aussi de valoriser le poste d'assistance aux voies automatiques dans le but de bien séparer les fonctions et d'obtenir un traitement bien différencié pour les différentes catégories de transactions.

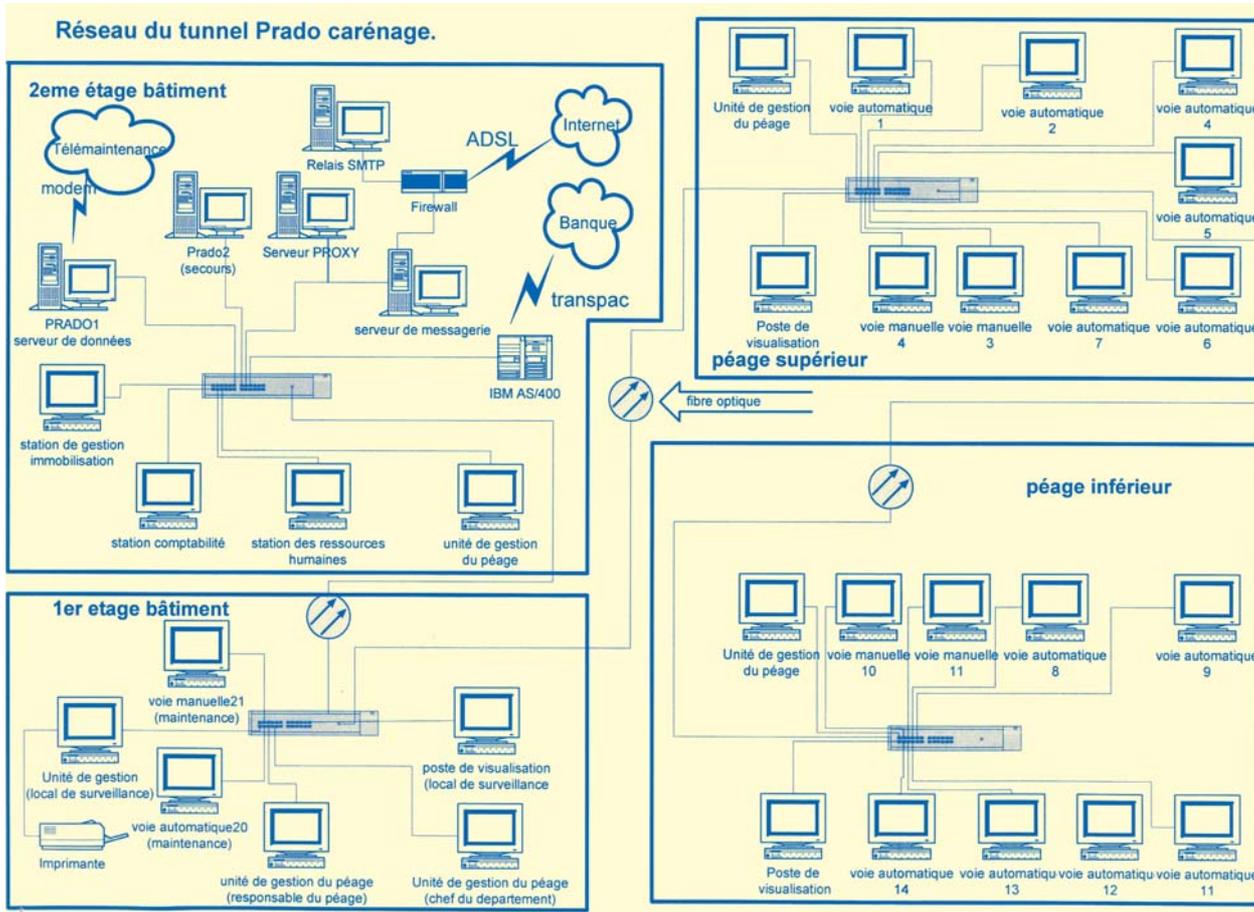
La société s'organise pour mettre en œuvre les nouvelles directives applicables aux sociétés cotées. Il faudra ainsi améliorer les contrôles périodiques de façon à fournir les comptes semestriels et annuels dans des délais raccourcis.

### 3. AXES DE PROGRÈS

La mise en place d'un poste de contrôleur à mi-temps au département administratif et financier a permis d'améliorer le contrôle lui-même mais aussi la façon dont il est perçu par le personnel de la société. Cette fonction va être



ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT ET CONTRÔLE DE LA RECETTE PÉAGE						
DEPARTEMENT COMMERCIAL			DEPARTEMENT INFORMATIQUE	DEPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER		BANQUES
VOIE DE PÉAGE	LOCAL DE SURVEILLANCE	SALLE DE COMPTAGE	SYSTEME CENTRAL DE GESTION	FICHER COMPTABLE	CONTRÔLE DE GESTION	
compte les véhicules	COMPTAGES TRAFIC		statistiques passages violations			
traite la transaction quel que soit le mode de paiement transmet les informations sauvegarde les informations	TELEPEAGE traitements horaires et transmission		traite les transactions, gère les comptes clients, émet les ordres de virement	enregistre les produits enregistre les mouvements de trésorerie	collationne l'ensemble des informations	traite les ordres de virement
	CARTE BANCAIRES traitements horaires et transmission		traite les transactions, compacte sur une semaine, émet les demandes de paiement		établit les états journaliers de recoupement	traite les CB
Comptage de la recette de la voie manuelle par le receveur, comparaison avec la recette théorique		CHEQUE bordereau de remise			justifie les écarts	traite les chèques
	Approvisionnement des bols rendu de monnaie	ESPECES comptage, conditionnement, traitement des monnaies			Comparaison avec les retours banques	notifie les écarts de comptage
	Approvisionnement des jetons pour vente cabine	JETONS comptage, remise pour conditionnement				





## ■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2006

### Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225- 235 du Code de commerce, sur le rap- port du Président du conseil d'adminis- tration de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 19 mars 2007  
Salustro Reydel  
Membre de KPMG International

Benoît Lebrun  
Associé



## ■ AVIS DE CONVOCATION ET PROJET DE RÉSOLUTIONS

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale le 26 avril 2007 à 11H00, au siège de la société, 3 avenue Arthur Scott, MARSEILLE 10<sup>ième</sup>, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société, présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé;  
Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2006
- Rapport du président sur le contrôle interne et le fonctionnement du conseil d'administration
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les procédures de contrôle interne et au traitement de l'information comptable et financière
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et approbation des conventions relevant de l'article L.225-38 du code de commerce
- Affectation des résultats
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur
- Renouvellement des Commissaires aux Comptes
- Programme de rachat d'actions
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

**Les projets de résolutions suivants seront soumis à son approbation, à savoir :**

### **Première résolution :**

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu :

- le rapport du conseil d'administration, auquel est joint le rapport du président conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce,
- et le rapport général du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

### **Deuxième résolution :**

Conventions de l'article 225-38 du code de commerce.  
Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 225-38 du code de commerce, l'Assemblée Générale approuve dans les conditions fixées par la loi chacune des conventions qui y sont relatées.

### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de l'exercice d'un montant de 9.079.863 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- à la réserve légale, à concurrence de 5% du bénéfice de l'exercice, soit 453.993 euros,
- à titre de distribution de dividendes pour un montant 7.296.875,00 euros correspondant à un dividende de 1,25 euros par action, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40%
- en report à nouveau le solde, soit 1.328.995 euros.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 10 mai 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'Assemblée Générale déclare qu'il a été distribué un dividende de 5,4 euros au titre de l'exercice 2005, et 5,2 euros au titre de l'exercice 2004. Aucun dividende n'a été versé au cours des exercices précédents.

### **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de l'administrateur Crédit du Nord pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2010.

### **Cinquième résolution :**

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de l'administrateur Eiffage SA pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2010.

### **Sixième résolution :**

L'Assemblée Générale nomme comme administrateur Eiffage Travaux Publics pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2010.

### **Septième résolution :**

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes KPMG Audit - Immeuble le Palatin - 3 Cours du Triangle - 92939 La Défense Cedex Tél. : 01 46 39 46 39 – Fax : 01 47 58 81 21 Inscrit à la CRCC de Versailles sous le n°90090019 Société anonyme inscrite au registre du commerce de Nanterre le 19 mars 1956 sous le numéro 775 726 417 SIRET n°77572641702648. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2012.

## ■ RÉSOLUTIONS

### **Huitième résolution :**

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes suppléant Monsieur Guy André - 480, avenue du Prado - 13008 Marseille - Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence sous le numéro 06000021 - Né le 1er mai 1947 à Marseille. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2012.

### **Neuvième résolution :**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, selon les finalités, modalités et conditions ci-après définies :

#### 1. Finalités du rachat :

Les objectifs du programme de rachat sont, par ordre de priorité, de :

- régulariser le cours de l'action de la Société par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- intervenir sur le marché des actions de la Société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la Société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions achetées par la Société pourront être cédées ou transférées par tous moyens.

Le programme ne donnera lieu à aucune annulation des actions détenues.

#### 2. Plafond du programme de rachat:

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme de rachat ne doit pas excéder 10% du capital pour un montant maximal total de 6 000 000 €.

La Société s'engage en permanence à rester dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

#### 3. Modalités du rachat :

Les actions de la Société pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par rachat de bloc, étant précisé que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres n'est pas limitée par la présente décision et pourra même couvrir l'intégralité du programme de rachat d'actions.

#### 4. Durée et calendrier du programme de rachat :

Le programme pourra être mis en œuvre pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

#### 5. Prix et montant maximum du programme :

Le prix maximum d'achat par action sera égal à 45 € (hors commissions et frais) et le prix minimum de vente par action sera égal à 20 € (hors commissions et frais).

En tout état de cause, la valeur des actions que la Société est susceptible de détenir au titre des rachats d'actions, ne pourra dépasser le montant des réserves inscrites au bilan, autres que les réserves légales.

#### 6. Information relative au programme de rachat :

Le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

### **Dixième résolution :**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations, pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité où besoin sera.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre et la catégorie de ses actions peut prendre part à ces assemblées ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Les formules de procuration ainsi que les demandes de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Conformément aux articles 128 et 130 du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret 2006-1566 du 11 décembre 2007 et sous les conditions prévues par ces textes, les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Les demandes doivent être envoyées à compter de l'avis de publication et jusqu'à vingt cinq jours avant l'assemblée générale.

Sauf présentation de telles demandes, il ne sera pas procédé à la publication d'un nouvel avis de convocation.



## **Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage**

BP 40 - 13448 Marseille Cantini Cedex

Téléphone 04 91 80 88 80 - Fax 04 91 80 88 81

[www.tunnelprado.com](http://www.tunnelprado.com)